

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'OLERON

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
(Article 48 de la loi du 5 avril 1884)

Le conseil municipal se réunira dans la salle Gambetta commune de Saint-Pierre d'Oléron

**Mardi 13 décembre 2022, à 19h00**

Affiché le 07 décembre 2022

Le maire,  
Conseiller départemental  
Christophe SUEUR.



**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

Session ordinaire

**ADMINISTRATION GENERALE**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal séance du 15 novembre 2022
- Convention cadre Petites villes de demain valant opération de revitalisation du territoire (ORT)

**FINANCES**

- Tarifs 2023 – budget commune
- Tarifs 2023 – budget golf
- Tarifs 2023 – budget marché couvert
- Marché couvert – charges locatives
- Abrogation de la répartition du produit des concessions funéraires
- Taxe d'habitation sur les logements vacants
- Convention de prestation entre le département de la Charente-Maritime et la commune de Saint-Pierre d'Oléron
- Subvention commune 2023 – Classe découverte

**URBANISME**

- Rue du martin pêcheur La Cotnière – cession gratuite – rectificatif
- Autorisation d'urbanisme – propriété privée de M. Sueur
- Nouvelle dénomination de voies

**Questions diverses**

*Pour toute information complémentaire, les conseillers municipaux sont invités à s'adresser à la direction générale des services.*